

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 20 décembre 2021 à 19 h 05, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

21-12-803

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Véronie Whear propose, appuyé par madame la conseillère Suzanne Parisé d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-12-804

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Claudie Lacelle, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 8.3 intitulé *Contributions financières à divers organismes pour l'année 2022*;
- Retrait du point 10.2 intitulé *Approbaton des travaux supplémentaires 5.14, réception provisoire des ouvrages et approbation du certificat de paiement numéro 1 pour les travaux de pavage 2021, devis VML-G-21-19.*

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SE FERA À LA PROCHAINE SÉANCE

L'adoption du procès-verbal se fera à la prochaine séance.

21-12-805

PUBLICATION DES AVIS LÉGAUX, COMMUNIQUÉS ET PUBLICITÉS DE LA VILLE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de publier des avis légaux, communiqués et publicités émis par ses différents services afin d'informer les citoyens;

CONSIDÉRANT que l'unique journal livré à domicile chaque semaine est le journal « l'Info de la Lièvre »;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudie Lacelle propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, de poursuivre la publication des avis légaux, communiqués et publicités émis par les différents services de la Ville pour l'année 2022 dans le journal « l'Info de la Lièvre » suivant la grille tarifaire jointe à la présente.

Les directeurs de service de la Ville sont autorisés à utiliser les soldes disponibles aux postes budgétaires « Publicité – journaux » pour l'année 2022 et la trésorière à acquitter les factures à cet effet.

Ils sont également autorisés à publier occasionnellement dans le journal circulant dans la Ville ou dans un système électronique lorsque nécessaire.

ADOPTÉE.

21-12-806

SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION PAR LA VILLE À CRÉMATOIRE L'ENVOLÉE INC. - LOT 6 472 561

Madame la conseillère Claudie Lacelle propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser la signature, devant notaire, d'un acte de cession par la Ville en faveur de Crématoire L'Envolée inc., du lot 6 472 561 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 3 058,4 m², et ce, aux termes d'un acte préparé par maître Jean-François Brunet, notaire, pour être joint à cette résolution et en faire partie intégrante.

Les honoraires du notaire et les frais de publicité incluant une copie de l'acte pour la Ville sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE.

21-12-807

SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION PAR CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES À LA VILLE - LOT 6 438 972

Monsieur le conseiller Normand Latreille propose, appuyé par madame la conseillère Véronie Whear, d'autoriser la signature, devant notaire, d'un acte de cession par le Centre de Services Scolaire des Hautes-Laurentides en faveur de la Ville, du lot 6 438 972 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 6 696,4 m², et ce, aux termes d'un acte préparé par maître Jean-François Brunet, notaire, pour être joint à cette résolution et en faire partie intégrante.

Les honoraires du notaire et les frais de publicité incluant une copie de l'acte sont à la charge de la Ville.

ADOPTÉE.

21-12-808

AUTORISER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 76 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE - DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CONSTRUCTION DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE NUMÉRO 9

Monsieur le conseiller Normand Latreille propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser le règlement numéro 76 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre intitulé Règlement #76 décrétant les couts de construction de la cellule d'enfouissement technique numéro 9.

ADOPTÉE.

21-12-809

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD ALBINY-PAQUETTE

CONSIDÉRANT l'utilisation grandissante de la Route 117 à Mont-Laurier par les usagers de la route;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation composé, du directeur des travaux publics, monsieur Steve Pressé, du directeur de la Sécurité publique, monsieur Mario Hamel, du directeur de la Sûreté du Québec, monsieur Dany Rail, du directeur général de la Ville, monsieur François Leduc, de la directrice du Service de l'aménagement du territoire de la Ville, madame Julie Richer, et de la greffière, madame Stéphanie Lelièvre, en date du 10 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la résolution 20-10-638;

CONSIDÉRANT la réponse du ministère des Transports datée du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT que des demandes de citoyens très préoccupés par la sécurité des piétons et des écoliers dans le secteur de Saint-Jean-sur-le-Lac sont encore déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a procédé à une opération radar dans ce secteur et s'est vue dans l'obligation d'émettre plusieurs constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Normand Latreille propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, de réitérer la demande au ministère des Transports du Québec d'agrandir la zone temporaire de 50 km/h sur le boulevard Des Ruisseaux, à partir du numéro civique 1269 sur une distance de 1 km vers le Nord et de rendre ladite zone permanente.

ADOPTÉE.

21-12-810

RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource naturelle transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent les routes du réseau municipal à compenser;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

CONSIDÉRANT que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2021 en cours :

NOMS DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCES TRANSPORTÉES	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Chemin du Lac-Gatineau	3,4	Forestière	Plus de 1 000
Rue de la Madone	0,8	Forestière	Plus de 1 000
Rue Pelletier	0,3	Forestière	Plus de 1 000

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Émilie Tessier propose, appuyé par madame la conseillère Suzanne Parisé, de demander au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 4,5 kilomètres.

ADOPTÉE.

21-12-811

FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LA FACTURATION DIVERSE POUR L'ANNÉE 2022

Madame la conseillère Émilie Tessier propose, appuyé par madame la conseillère Claudie Lacelle, de fixer le taux d'intérêt sur la facturation diverse échue à 15 % par an, incluant les arrérages au 31 décembre 2021, pour l'année 2022,.

ADOPTÉE.

21-12-812

FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES TAXES DUES ET LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES POUR L'ANNÉE 2022

Madame la conseillère Émilie Tessier propose, appuyé par madame la conseillère Suzanne Parisé, que les taxes dues et les droits sur les mutations immobilières pour l'année 2022, incluant les arrérages au 31 décembre 2021, portent intérêt au taux de 15 % par an, à la date de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées sans qu'il soit nécessaire qu'une demande spéciale soit faite à cet effet.

ADOPTÉE.

21-12-813

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-20 RELATIF À LA COMPENSATION MENSUELLE, AUX TAUX DE LOCATION DES TERRAINS DE L'ILE BELL ET L'IMPOSITION DE PERMIS

Madame la conseillère Véronie Whear donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 4-20 pour remplacer l'article 2 du règlement numéro 4 relatif à la compensation mensuelle à être versée pour les services municipaux offerts aux propriétaires ou occupants d'une roulotte ou maison mobile, pour établir les taux de location des terrains de l'île Bell et l'imposition de permis, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-12-814

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 5-21 RELATIF À LA RÉGIE, L'ADMINISTRATION ET LA TAXATION DE L'AQUEDUC DANS LA VILLE

Madame la conseillère Véronie Whear donne avis de motion de l'adoption, du règlement numéro 5-21 pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 5 relatif à la régie, l'administration et la taxation de l'aqueduc dans la Ville, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-12-815

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 8-18 RELATIF AU SERVICE D'ÉGOUT

Madame la conseillère Véronie Whear donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 8-18 pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 8 pourvoyant à exiger une compensation pour le service d'égout de la Ville, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-12-816

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 155-15 RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Madame la conseillère Véronie Whear donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 155-15 pour modifier l'article 7 du règlement numéro 155 relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin de décréter les tarifs applicables, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-12-817

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176-15 RELATIF À L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES ET ÉTABLISSANT LA TAXE DE SERVICE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 176-15 pour modifier l'annexe « II » du règlement numéro 176 relatif à l'enlèvement des matières résiduelles, recyclables et organiques et établissant la taxe de service, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-12-818

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300-6 RELATIF À LA TARIFICATION DU TRAITEMENT DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 300-6 pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 300 relatif à la tarification relative au traitement des boues des installations septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-12-819

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 388 RELATIF À DES TRAVAUX POUR LES TROTTOIRS DANS LA VILLE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption, du règlement numéro 388 pour décréter des dépenses en immobilisations de 864 000 \$ pour des travaux de resurfaçage, de construction, de réfection et de concassage de trottoirs et pour affecter les sommes nécessaires pour l'année 2022 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-12-820

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 389 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES, RURALES ET SEMI-RURALES

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption, du règlement numéro 389 pour décréter une dépense de 2 924 000 \$ et l'affectation d'une somme de 513 400 \$ pour l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-rurales, et ce, pour l'année 2022 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-12-821

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 390 RELATIF À LA TAXATION

Madame la conseillère Suzanne Parisé donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 390 relativement à la taxation de la Ville, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-12-822

APPUI AU PROJET PILOTE IGLOOS POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

CONSIDÉRANT la demande du comité errance, itinérance et santé mentale de rendre des igloos pour dormir disponible comme dernier recours pour les personnes en situation d'itinérance sur le territoire de la Ville sur le lot 3 048 134-00D;

CONSIDÉRANT l'expertise du comité de travail composé : du CISSS des Laurentides, de la Maison Lyse-Beauchamp, de la Sureté du Québec, de l'Écluse des Laurentides et de Zone-Emploi et leur engagement à superviser et à assurer la sécurité du site selon leurs champs de compétences;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de la demande, que l'autorisation serait destinée seulement au demandeur et qu'elle deviendrait nulle et non-avenue lorsque les personnes en situation d'itinérance n'utiliseraient plus ces installations, ce qui ne confère aucun droit acquis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'installer les igloos de manière temporaire, selon l'utilisation des personnes en situation d'itinérance, à proximité des services offerts par la Maison Lyse-Beauchamp pour cette clientèle;

CONSIDÉRANT que la Ville siège sur le comité par la présence de la directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs permettant d'assurer un suivi du projet et des problématiques au cours de la période d'utilisation;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à rendre disponible une toilette chimique et à assurer son entretien au cours de la période hivernale;

CONSIDÉRANT que le comité s'engage à nettoyer et retirer les igloos à la fin de chaque utilisation par une personne en situation d'itinérance;

CONSIDÉRANT que la période d'utilisation des igloos est temporaire et est prévue du 15 décembre 2021 au 1^{er} avril 2022;

CONSIDÉRANT que le projet sera réévalué pour l'hiver 2022-2023 (emplacement, sécurité, gestion du site);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser le projet pilote igloos pour les personnes en situation d'itinérance présenté par le comité errance, itinérance et santé mentale sur le lot 3 048 134-00D pour la période comprise entre le 15 décembre 2021 et le 1^{er} avril 2022.

ADOPTÉE

21-12-823

SIGNATURE DE L'ADDENDA NUMÉRO 2 CONCERNANT L'ENTENTE AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES RELATIVE À LA LOCATION DE LA SALLE MACLAREN

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-09-578 autorisant la signature d'une entente avec le CISSS des Laurentides relativement à la location de la salle Maclaren;

CONSIDÉRANT que le CISSS désire prolonger la durée de l'entente, soit du 1^{er} janvier au 17 juin 2022 sous certaines conditions

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par madame la conseillère Véronie Whear, d'autoriser la signature de l'addenda numéro 2 de l'entente de location avec le centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides relativement à la location de la salle Maclaren pour la clinique de vaccination afin de prolonger sa durée sous certaines conditions, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

21-12-824

**APPROBATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES 01 ET 02,
RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES ET APPROBATION DU
CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 POUR LES TRAVAUX DE
PAVAGE EN MILIEUX SEMI-URBAIN ET RURAL, DEVIS VML-G-21-27**

CONSIDÉRANT les travaux additionnels en regard du contrat VML-G-21-27
- pavage en milieux semi-urbain et rural :

- 01 - Raccordements d'entrées charretières bordereau 4 : 12 012,00 \$ plus les taxes applicables ;
- 02 - Fourniture et mise en œuvre MG-20 bordereau 6 : 1 450,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux prévus au contrat au montant de 370 293,30 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie en date du 8 décembre 2021, à l'effet de procéder à l'approbation des travaux supplémentaires 01 et 02 et du certificat de paiement numéro 01 au montant de 383 755,30 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la réception provisoire des ouvrages prononcée le 5 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit la libération de la moitié de la retenue contractuelle lors de ladite réception provisoire des ouvrages;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par madame la conseillère Véronie Whear, de procéder, conformément à la recommandation de monsieur Gay, à l'approbation du certificat de paiement numéro 01, en regard du contrat VML-G-21-27 pour les travaux de pavage en milieux semi-urbain et rural, au montant de 383 755,30 \$, incluant les travaux additionnels numéros 1 et 2, plus les taxes applicables.

De déduire de ce montant la retenue contractuelle de 10 %, soit un montant de 38 375,53 \$ plus les taxes applicables.

De procéder à la libération de la moitié de la retenue, soit un montant de 19 187,77 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Pavages Multipro inc., soit un montant de 364 567,54 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable aux règlements numéros 378, 379, 381 et au projet S17-394.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-12-825

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Claudie Lacelle propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire